

Appel à manifestation d'intérêt 2024

« Développement des services d'appui
à la parentalité et aux jeunesses »



Date limite de dépôt des dossiers : 4 novembre 2024

Champ de l'appel à manifestation d'intérêt

Le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) concerne des porteurs de projets déjà investis et ayant une expérience avérée dans le déploiement de services d'accompagnement des familles et des jeunes depuis plusieurs années en étant implantés dans le Finistère ou en ayant développé des coopérations effectives avec des services finistériens. Le porteur devra avoir une bonne connaissance des acteurs locaux facilitant les coopérations au bénéfice des publics bénéficiaires.

Cet AMI doit permettre d'apporter un appui au fonctionnement des services retenus.

Les projets qui seront soutenus devront intégrer a minima un ou plusieurs axes décrits ci-dessous. Ils devront, par ailleurs, prévoir la possibilité d'interventions en présentiel auprès des publics. Ils pourront, par ailleurs, présenter des actions autres complémentaires.

Axe 1 Développement d'un service d'écoute et de soutien en ligne aux parents

Destinés aux parents en situation de vulnérabilité, inquiets ou en difficulté concernant un mal-être, des conduites à risque, un décrochage scolaire... d'un enfant ou d'un jeune, des tensions familiales, une fatigue parentale...

Service assuré par des psychologues, anonyme, confidentiel, gratuit, accessible à tous les parents du département du Finistère quel que soit leur lieu de résidence.

Axe 2 Développement d'un service d'écoute et de soutien en ligne des adolescents et des jeunes

Destiné aux jeunes rencontrant une situation de vulnérabilité, qu'il s'agisse d'un mal-être, des difficultés de confiance en soi, des angoisses, des situations de rupture, des conflits avec leurs parents...

Service assuré par des psychologues et éventuellement des éducateurs spécialisés, anonyme, confidentiel, gratuit, accessible à tous les adolescents et jeunes du département du Finistère quel que soit leur lieu de résidence.

Service de permanence téléphonique assurée en complémentarité avec les autres dispositifs du réseau Ecoute Jeunes en Finistère.

Axe 3 Développement d'un service d'accompagnement des personnes migrantes destiné en premier lieu aux familles et jeunes migrants fragilisés par un exil

Service destiné en premier lieu aux familles et jeunes migrants d'une part sous la forme de temps d'écoute ou d'actions collectives ou tout autre modalité pertinente ; et d'autre part aux professionnels et bénévoles les accompagnant sous la forme d'analyses de pratiques, de formations ou tout autre modalité pertinente.

Service assuré par des psychologues et avec possibilité d'interprétariat, en présentiel sur les territoires pertinents à l'échelle départementale et, en partie, en ligne sur l'ensemble du Département.

Modalités

Un même projet peut s'inscrire dans plusieurs axes et proposer des actions complémentaires renforçant ce projet.

Dépenses éligibles

Dépenses de fonctionnement liées aux services

Conventionnement et financement

Les projets sont financés pour une période de 3 ans : 2025-2027.

Le soutien se traduit par des financements attribués sous forme de subventions et possiblement par des mises à disposition dans le cadre d'une convention conclue entre le porteur de projet et les différents financeurs : CAF du Finistère, ARS, ville de Brest.

Ces financements pluriannuels sont complétés par des financements étudiés et décidés annuellement par notamment les collectivités territoriales.

En annexe : les éléments financiers.

Composition du dossier

Le dossier doit comporter :

- Un dossier CERFA de demande de subvention dûment rempli accompagné :
 - d'un RIB
 - exemplaire des statuts signés en vigueur pour une gestion associative
 - liste des membres du CA et bureau pour les gestions associatives
 - Récépissé des demandes d'immatriculation au registre national des mutuelles pour une gestion mutualiste
- Une note de présentation du projet précisant :
 - le fonctionnement de chacun des services présentés,
 - l'inscription des services, leur complémentarité et articulation au sein du projet global du porteur,
 - L'inscription des services, leur complémentarité et articulation dans les partenariats et avec les acteurs locaux,
 - les moyens humains et matériels mobilisés
 - le budget de fonctionnement de chaque service.
 - L'expérience et la qualification des professionnels assurant l'écoute
- Les modalités de suivi et d'évaluation des services et les indicateurs connexes proposés
- Le dernier bilan comptable et le rapport d'activité du porteur de projet

Dépôt de candidature

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature :

Par voie dématérialisée :

- **CAF 29** : pole-thematique-as@caf29.caf.fr
- **ARS** : ars-dd29-animation-territoriale@ars.sante.fr
- **Ville de Brest** : [plate-forme Mégalis](#)

Tout dossier doit être déposé au plus tard le **4 novembre 2024** – date de dépôt faisant foi.

Aucun projet déposé hors délai ne sera étudié.

Sélection des projets

Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets :

- Les projets d'intérêt général à but non lucratif s'inscrivant dans le champ de l'appel à manifestation d'intérêt détaillé ci-dessus
- Dont le dossier de candidature est complet et transmis pour le **4 novembre 2024** au plus tard.
- Dont la durée est de 3 ans.

Critères et modalités de sélection

Intérêt et qualité du projet :

- Pertinence de la modélisation du projet au regard des objectifs portés par l'AMI,
- Complémentarité avec les autres services mis en œuvre par le porteur de projet,
- Positionnement et intégration du projet dans l'écosystème local (liens et articulations avec le schéma départemental des services aux familles, avec les différents acteurs locaux..)

Faisabilité et pérennité du projet

- Adéquation et justification entre les objectifs poursuivis et les moyens mis en œuvre
- Calendrier de déploiement du projet
- Pérennité financière du porteur

Suivi et évaluation

- Description et pertinence des modalités de suivi et d'évaluation des services déployés
- Pertinence des indicateurs (quantitatifs et qualitatifs) d'évaluation de l'action
- Production de données permettant l'évaluation des services en termes d'efficacité et d'impact (évolution de la couverture départementale du ou des services, accompagnement vers d'autres services, résolution des difficultés...)

Modalités de sélection

Réunion d'un jury constitué des représentants des institutions et collectivités portant cet appel à manifestation d'intérêt.

Allocation des subventions liées au projet, conventionnement et suivi

Les subventions et mises à disposition seront allouées par chaque financeur partie prenante au projet conformément à son processus de décision interne.

Des conventions partenariales intégrant les objectifs poursuivis, les engagements de chacune des parties, les modalités de financement et les modalités de suivi et d'évaluation seront signées par les financeurs au projet à l'issue de ces prises de décisions. Des rapports d'activité et financiers annuels seront fournis et un comité de suivi annuel se tiendra selon les modalités décrites dans les conventions adossées à chaque projet validé.

Calendrier

Date de lancement de l'appel à manifestation d'intérêt / dépôt des candidatures : dès publication de ce dernier.

Date limite de dépôt des dossiers : **4 novembre 2024**.

Présentation des projets : **période du 14 au 26 novembre 2024**

Le calendrier de prise de décision du jury court jusqu'au : **2 décembre 2024**.

Annexe – Intentions de financements

CAF du Finistère			
Financements de référence 2024			
Service concerné	Service d'écoute parents	Montant subvention annuelle	46 000 €
<i>Action adossée SEP</i>	<i>De mots et de lait</i>	Montant subvention annuelle	11 000 €
Service concerné	Service d'écoute jeunes	Montant subvention annuelle	16 500 €
Service concerné	Service accompagnement des familles et jeunes migrants fragilisés par un exil	Montant subvention annuelle	9 000 €
<i>Action adossée La Consult</i>	<i>Suamama</i>	Montant subvention annuelle	8 000 €
Période de financement prévisionnelle		2025 - 2027	

ARS Bretagne			
Financement prévisionnel 2025 – plafond d'intervention			
Service concerné	Service d'écoute jeunes	Montant subvention annuelle	45 000 €
Service concerné	Service d'accompagnement des personnes migrantes fragilisées par un exil	Montant subvention annuelle	15 000 €
Période de financement prévisionnelle		2025-2027	

Ville de Brest			
Financement de référence sur période échue			
Fonctionnement global du dispositif		Montant subvention annuelle	18 000 €
Service concerné	Santé mentale	Montant subvention annuelle	7 500 €
Contrat de ville (2023)	Parentel dans les quartiers	Montant dépendant du contrat de ville	9 000 €
Période de financement prévisionnelle		2025/2027	

Conseil départemental du Finistère			
Financement de référence sur période échue			
Service concerné	Service d'écoute parents	Montant subvention annuelle	37 500 €
	Service d'écoute jeunes	Montant subvention annuelle	4 500 €
Période de financement prévisionnelle		1 an	

Ville de Quimper			
Financement de référence 2024			
Service concerné	Offre globale de service	Montant subvention annuelle	1 500 €
Période de financement prévisionnelle		annuelle	

Morlaix Communauté			
Financement de référence 2024			
Service concerné	Offre globale de service	Montant subvention annuelle	4 500 €
Période de financement prévisionnelle		annuelle	